

Exploration Azimut inc.

États financiers
31 août 2023 et 2022



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires d'Exploration Azimut Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Exploration Azimut Inc. (la Société) aux 31 août 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes comptables IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 août 2023 et 2022;
- les états de la perte nette (résultat net) et de la perte globale (résultat global) pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, ca_montreal_main_fax@pwc.com



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 août 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Évaluation des indices de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Se référer à la note 2, Résumé des principales méthodes comptables, et à la note 4, Estimations, jugements et hypothèses comptables critiques des états financiers.

La valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation a atteint 35 630 349 \$ au 31 août 2023. Les actifs d'exploration et d'évaluation sont passés en revue pour des indications de dépréciation à chaque date de l'état de la situation financière ou lorsqu'un événement déclencheur est identifié. Pour déterminer s'il existe des indications de dépréciation, la direction doit faire appel à son jugement. Les facteurs qui pourraient déclencher un test de dépréciation (indicateurs de dépréciation) comprennent, sans s'y limiter : (i) la période au cours de laquelle la Société a le droit d'explorer un secteur spécifique est expirée ou expirera dans un avenir rapproché et il n'est pas prévu de la renouveler; (ii) des dépenses d'exploration et d'évaluation substantielles dans un secteur spécifique ne sont ni budgétées ni planifiées; et (iii) aucun gîte commercialement viable n'a été découvert et la direction a décidé de mettre fin à de telles activités dans un secteur spécifique.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Évaluer le jugement de la direction dans la détermination des indications de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, qui comprend les éléments suivants :
 - Obtenir pour tous les claims, en fonction des registres des gouvernements, des éléments probants à l'appui (i) du droit d'explorer les secteurs et (ii) des dates d'expiration des claims.
 - Lire les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et obtenir les approbations des budgets pour (i) témoigner de la poursuite et de la planification des dépenses d'exploration et d'évaluation, (ii) évaluer si on s'attend à ce que le droit d'exploration dans des secteurs spécifiques soit renouvelé, et (iii) évaluer le fait que l'exploration et l'évaluation des ressources minérales dans des secteurs spécifiques n'ont pas mené à la découverte de gîtes commercialement viables et que par conséquent la direction a décidé de mettre fin à de telles activités dans ces secteurs spécifiques.



Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Le total de la perte de valeur liée aux actifs d'exploration et d'évaluation s'est établi à 829 394 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2023 et se rapportait à des claims abandonnés.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance des actifs d'exploration et d'évaluation et des jugements importants posés par la direction pour évaluer l'existence d'indications de dépréciation se rapportant à ces actifs. De ce fait, les procédures se rapportant à ces jugements de la direction ont fait intervenir un niveau élevé de subjectivité.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Nochane Rousseau.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 27 décembre 2023

¹ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122718

Exploration Azimut inc.

États de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Au 31 août 2023 \$	Au 31 août 2022 \$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	3 320 226	14 035 435
Sommes à recevoir (note 6)	1 486 176	4 049 680
Actif disponible à la vente (note 7)	-	1 906 238
Frais payés d'avance	160 048	129 740
	<u>4 966 450</u>	<u>20 121 093</u>
Actifs non courants		
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir (note 6)	4 388 216	2 387 064
Placements (note 8)	36 251	51 940
Immobilisations corporelles (note 9)	1 537 871	1 550 062
Actifs incorporels (moins l'amortissement cumulé de 32 021 \$; 25 822 \$ au 31 août 2022)	2 060	6 759
Actifs au titre des droits d'utilisation (note 10)	111 119	80 402
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 11)	35 630 349	30 007 786
	<u>41 705 866</u>	<u>34 084 013</u>
Total des actifs	<u>46 672 316</u>	<u>54 205 106</u>
Passif et capitaux propres		
Passifs courants		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 265 981	4 985 145
Avances reçues pour travaux d'exploration	217 609	458 196
Obligations locatives (note 12)	54 485	36 976
	<u>1 538 075</u>	<u>5 480 317</u>
Passifs non courants		
Obligations locatives (note 12)	50 672	36 462
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 13)	1 549 924	1 513 102
	<u>1 600 596</u>	<u>1 549 564</u>
Total des passifs	<u>3 138 671</u>	<u>7 029 881</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 14)	60 035 081	61 933 968
Options de preneurs fermes (note 15)	-	635 182
Options d'achat d'actions (note 16)	3 747 701	3 779 214
Surplus d'apport	4 857 941	4 102 973
Déficit	(25 107 078)	(23 276 112)
	<u>43 533 645</u>	<u>47 175 225</u>
Total des capitaux propres	<u>43 533 645</u>	<u>47 175 225</u>
Total des passifs et des capitaux propres	<u>46 672 316</u>	<u>54 205 106</u>

Événements subséquents (note 23)

*Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.***Approuvé par le conseil d'administration**(s) Jean-Charles Potvin Administrateur(s) Jean-Marc Lulin Administrateur

Exploration Azimut inc.

États de la perte nette (résultat net) et de la perte globale (résultat global)

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions ordinaires)

	2023 \$	2022 \$
Produits		
Revenus de gestion de projets (notes 11a, b, e, f, g, h et i)	139 555	107 435
Charges		
Générales et administratives (note 17)	1 477 158	1 672 592
Exploration générale (note 17)	194 431	208 597
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 11)	829 394	17 629
Charges d'exploitation	2 500 983	1 898 818
Charges financières (produits), montant net		
Produits d'intérêts	(274 483)	(180 414)
Intérêts et frais bancaires	3 790	5 446
Impôt à payer en vertu de la Partie XII.6	8 328	41 506
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 13)	99 237	84 369
Intérêts sur les obligations locatives	10 926	18 416
	(152 202)	(30 677)
Autres pertes (gains)		
Variation de la juste valeur – placements (note 8)	15 139	22 001
Gain sur la vente d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 11i)	(15 606)	-
Gain sur la vente des actifs (note 7)	(377 793)	-
	(378 260)	22 001
Perte avant l'impôt sur le revenu	1 830 966	1 782 707
Recouvrement d'impôts sur le résultat différés (note 19)	-	(3 399 557)
Perte nette (résultat net) et perte globale (résultat global) pour l'exercice	1 830 966	(1 616 850)
Perte nette (bénéfice net) par action de base et dilué(e) (note 20)	0,02	(0,02)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (note 20)	79 671 460	81 938 858

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Exploration Azimut inc.

États des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions ordinaires)

	<u>Capital-actions</u>		<u>Options de</u>	<u>Options</u>	<u>Surplus</u>	<u>Déficit</u>	<u>Total</u>
	<u>Nombre ⁽¹⁾</u>	<u>\$</u>	<u>preneurs fermes</u>	<u>d'achat</u>	<u>d'apport</u>		
			<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Solde au 1^{er} septembre 2022	82 193 844	61 933 968	635 182	3 779 214	4 102 973	(23 276 112)	47 175 225
Perte nette et perte globale pour l'exercice	-	-	-	-	-	(1 830 966)	(1 830 966)
Actions ordinaires rachetées pour annulation (note 7)	(2 900 000)	(2 291 000)	-	-	-	-	(2 291 000)
Options d'achat d'actions exercées (note 16)	670 000	395 306	-	(180 106)	-	-	215 200
Options d'achat d'actions échues (note 16)	-	-	-	(119 786)	119 786	-	-
Options de preneurs fermes échues (note 15)	-	-	(635 182)	-	635 182	-	-
Rémunération fondée sur des actions (note 16)	-	-	-	268 379	-	-	268 379
Frais d'émission d'actions	-	(3 193)	-	-	-	-	(3 193)
Solde au 31 août 2023	<u>79 963 844</u>	<u>60 035 081</u>	<u>-</u>	<u>3 747 701</u>	<u>4 857 941</u>	<u>(25 107 078)</u>	<u>43 533 645</u>
Solde au 1^{er} septembre 2021	81 753 844	61 550 590	635 182	3 010 920	4 028 710	(24 892 962)	44 332 440
Résultat net et résultat global pour l'exercice	-	-	-	-	-	1 616 850	1 616 850
Options d'achat d'actions exercées (note 16)	440 000	386 260	-	(179 960)	-	-	206 300
Options d'achat d'actions échues (note 16)	-	-	-	(74 263)	74 263	-	-
Rémunération fondée sur des actions (note 16)	-	-	-	1 022 517	-	-	1 022 517
Frais d'émission d'actions	-	(2 882)	-	-	-	-	(2 882)
Solde au 31 août 2022	<u>82 193 844</u>	<u>61 933 968</u>	<u>635 182</u>	<u>3 779 214</u>	<u>4 102 973</u>	<u>(23 276 112)</u>	<u>47 175 225</u>

Il n'y avait aucune action ordinaire non payée au 31 août 2023 (aucune en 2022).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Exploration Azimut inc.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

	31 août 2023	31 août 2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
(Perte nette) bénéfice net pour l'exercice	(1 830 966)	1 616 850
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 9)	19 045	12 372
Amortissement d'actifs incorporels	6 199	1 692
Amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation (note 10)	54 266	47 924
Variation de la juste valeur, placements (note 8)	15 139	22 001
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 11)	829 394	17 629
Gain sur paiements d'option reçus à l'égard d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 11)	(15 606)	-
Gain sur la vente d'une propriété d'exploration (note 7)	(377 793)	-
Charges de rémunération fondée sur des actions (note 16)	268 379	1 017 367
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 13)	99 237	84 369
Recouvrement d'impôt sur le revenu différé (note 19)	-	(3 399 557)
	<u>(932 706)</u>	<u>(579 353)</u>
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Crédits d'impôt, droits miniers et sommes à recevoir	863 605	1 959 382
Frais payés d'avance	(30 308)	(79 655)
Comptes créditeurs et charges à payer	(636 474)	465 108
	<u>196 823</u>	<u>2 344 835</u>
	<u>(735 883)</u>	<u>1 765 482</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Frais d'émission d'actions	(3 193)	(2 882)
Options d'achat d'actions exercées	215 200	206 300
Remboursement des obligations locatives	(53 264)	(45 220)
	<u>158 743</u>	<u>158 198</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Avance reçue pour travaux d'exploration, montant net	1 790 693	1 156 289
Ajouts aux immobilisations corporelles	(320 140)	(544 015)
Ajouts aux actifs incorporels	(1 500)	(5 625)
Ajouts aux actifs d'exploration et d'évaluation	(16 525 068)	(16 236 706)
Paiements d'option reçus à l'égard d'actifs d'E&E (note 11)	70 000	20 000
Produit de la vente de placements	550	-
Crédits d'impôt et droits miniers reçus	4 847 396	79 963
	<u>(10 138 069)</u>	<u>(15 530 094)</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(10 715 209)</u>	<u>(13 606 414)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>14 035 435</u>	<u>27 641 849</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>3 320 226</u>	<u>14 035 435</u>
Information additionnelle		
Intérêts reçus	274 483	180 414
Intérêts versés	(10 926)	(65 370)
Information additionnelle relative aux flux de trésorerie (note 22)		

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

1 Nature des activités et renseignements généraux

Exploration Azimut inc. (« Azimut » ou la « Société »), régie par la Loi sur les sociétés par actions du Québec, se spécialise dans l'acquisition et l'exploration de propriétés minérales. Le siège social de la Société est situé au 110 rue De La Barre, bureau 224, Longueuil, Québec, Canada. Le secteur de l'exploitation minière et de l'exploration minérale implique un niveau de risque élevé et nul ne peut garantir que les programmes d'exploration et de mise en valeur prévus se solderont par des opérations minières rentables. Les actions de la Société se transigent à la Bourse de croissance TSX (« TSXV ») sous le symbole AZM et sur le marché OTCQX (« OTCQX ») sous le symbole AZMTF.

Jusqu'à ce qu'il ait été déterminé qu'une propriété renferme des réserves ou des ressources minérales pouvant être exploitées économiquement, ladite propriété est considérée comme un actif d'exploration et d'évaluation (« actif d'E&E »). La Société n'a pas encore déterminé si ses propriétés renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La possibilité de récupérer les montants comptabilisés dans les actifs d'E&E dépend de la présence de réserves pouvant être exploitées économiquement, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et l'évaluation de ses propriétés, et du produit de la vente des actifs d'E&E.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier les droits de propriété concernant les propriétés minérales dans lesquelles la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration et d'évaluation de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas les droits de propriété à la Société. Les droits de propriété peuvent être assujettis à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conformes aux exigences réglementaires.

2 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des présents états financiers sont décrites ci-dessous.

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Norme comptables IFRS). Les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers sont conformes à celles utilisées au cours des exercices précédents, sauf indication contraire. Le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication de ces états financiers le 27 décembre 2023.

Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains instruments financiers à leur juste valeur.

Devise de présentation et devise fonctionnelle

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la devise fonctionnelle de la Société.

Actifs contrôlés conjointement et activités d'exploration conjointes

Un actif contrôlé conjointement implique un contrôle conjoint et permet à la Société et à d'autres entreprises de détenir conjointement des actifs mis en commun ou acquis dans le cadre d'une entente, sans avoir à former une nouvelle société, un partenariat ou une autre entité.

Dans les cas où les activités de la Société se rapportent à des actifs contrôlés conjointement ou des activités d'exploration conjointes, les états financiers présentent la participation de la Société dans les actifs et les passifs, ainsi que les produits et les charges découlant des opérations conjointes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les soldes bancaires et les placements temporaires très liquides dont l'échéance initiale est de trois (3) mois ou moins de la date d'acquisition et qui sont facilement convertibles en quantités déterminées de trésorerie.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale inclut les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la génération de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis.

- a) **Placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net** : Les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont des placements en titres de capitaux propres initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global).
- b) **Au coût amorti** : Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui se composent exclusivement de paiements de capital et d'intérêt détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont le but est de percevoir ces montants. Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés au montant qu'il est prévu de recevoir moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour les ramener à la juste valeur. Ultérieurement, les actifs financiers au coût amorti sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt en vigueur, diminué d'une provision pour les pertes anticipées. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société ainsi que les sommes à recevoir sont classés dans cette catégorie.

Les placements sont présentement évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur, incluant tout produit d'intérêt ou de dividendes, sont comptabilisées dans l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global).

Passifs financiers au coût amorti : Les comptes créditeurs et charges à payer et les avances reçues pour travaux d'exploration sont classés dans les passifs financiers au coût amorti et sont initialement comptabilisés au montant exigible moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Les comptes créditeurs et charges à payer et les avances reçues pour travaux d'exploration sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt en vigueur.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les douze (12) mois. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

Dépréciation d'actifs financiers

Au coût amorti : La perte attendue représente l'écart entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie anticipés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par le biais d'un compte de correction de valeur. Les provisions pour les pertes anticipées sont ajustées à la hausse ou à la baisse lors de périodes ultérieures si le montant de la perte anticipée augmente ou diminue. Pour les créances commerciales, la Société applique une approche simplifiée, qui exige que les pertes attendues sur la durée de vie soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des sommes à recevoir. La Société présume qu'il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit pour les instruments présentant un risque de crédit faible.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges dans l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global) au cours de la période où ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont amorties dès qu'elles deviennent disponibles selon la méthode du solde dégressif aux taux mentionnés ci-dessous, à l'exception des camps et des camps faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition, qui sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes de 54 et 126 mois (les camps) et de 18 mois (camps faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition). L'amortissement des camps et des camps faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition est capitalisé dans les actifs d'E&E.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %
Équipement spécialisé	30 %
Véhicule	30 %

La Société répartit le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. Les valeurs résiduelles, les méthodes d'amortissement et la durée de vie utile des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les autres gains et pertes dans l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global).

Actifs incorporels identifiables

Les actifs incorporels de la Société comprennent des logiciels informatiques avec une durée de vie utile déterminée. Ces actifs sont capitalisés et amortis selon la méthode du solde dégressif à un taux de 30 %.

Contrats de location

Dès l'entrée en vigueur d'un contrat, la Société évalue si le contrat est ou contient un bail. Un contrat est ou contient un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié sur une période de temps en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Société évalue si :

- i) le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié;
- ii) la Société a le droit de recevoir la quasi-totalité des retombées économiques découlant de l'utilisation de l'actif sur la période d'utilisation; et
- iii) la Société a le droit de diriger l'utilisation de l'actif.

La Société comptabilise un actif au titre des droits d'utilisation et une obligation locative à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. L'actif au titre des droits d'utilisation est initialement évalué au coût, qui se compose du montant initial de l'obligation locative ajustée pour tout paiement de location fait à la date ou avant la date d'entrée en vigueur, majoré de tous les coûts initiaux directement engagés et une estimation des coûts pour le démantèlement et l'enlèvement de l'actif sous-jacent ou pour restaurer l'actif sous-jacent ou le site où il est situé, déduction faite de tout incitatif de location reçu.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements de location qui n'ont pas été versés à la date d'entrée en vigueur. Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux peut être déterminé, ou le taux d'emprunt marginal de la Société. La valeur comptable des loyers à payer doit être réévaluée s'il y a un changement aux modalités du contrat de location, des paiements de location qui sont essentiellement fixes, ou dans l'évaluation d'une option d'achat d'une propriété sous-jacente.

L'actif au titre des droits d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire à compter de la date d'entrée en vigueur jusqu'à la première des dates entre la fin de la durée de vie utile de l'actif au titre des droits d'utilisation ou la fin du terme de contrat de location. La durée de vie estimative des actifs au titre des droits d'utilisation est déterminée de la même façon que celle des immobilisations corporelles. De plus, les actifs au titre des droits d'utilisation sont périodiquement dépréciés, au besoin, et ajustés pour certaines réévaluations des passifs de location.

Le terme du contrat de location est déterminé comme étant le terme non résiliable du bail plus toute période couverte par une option de prolongation du bail s'il est raisonnablement certain que cette option sera exercée, ou toute période couverte par une option de résiliation du bail s'il est raisonnablement certain que cette option ne sera pas exercée.

Actifs d'E&E

Les actifs d'E&E comprennent les dépenses d'exploration et d'évaluation différées et les propriétés minérales. Les coûts engagés durant les activités qui précèdent le début de l'exploration et l'évaluation des ressources minérales, soit tous les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux d'exploration pour un secteur, sont passés en charges dès qu'ils sont engagés et sont présentés à la rubrique *Exploration générale* dans l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global).

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Actifs d'E&E (suite)

Les actifs d'E&E comprennent les droits dans des propriétés minérales, payés ou acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs, ainsi que les coûts liés à la recherche initiale de dépôts minéralisés ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les dépôts minéralisés existants. Les droits de propriétés minérales sont comptabilisés au coût d'acquisition. Les droits de propriétés minérales et les options visant l'acquisition d'une participation indivise dans des droits de propriétés minérales sont amortis uniquement lorsque ces propriétés sont mises en production commerciale. Ces coûts sont dépréciés lorsque les propriétés sont abandonnées ou lorsque le recouvrement des coûts ou l'accès aux ressources est incertain.

De temps à autre, la Société peut acquérir ou se départir d'une propriété conformément aux modalités d'une entente d'option. Puisque les options ne peuvent être exercées qu'à l'entière discrétion du détenteur de l'option, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés.

Les paiements d'option sont comptabilisés comme des ajouts aux actifs d'E&E lorsque les paiements sont faits, ou en réduction des actifs d'E&E lorsque les paiements sont reçus.

De temps à autre, la Société peut acquérir ou se départir d'une propriété conformément aux modalités d'une entente d'option. Puisque les options ne peuvent être exercées qu'à l'entière discrétion du détenteur de l'option, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés. Les paiements d'option sont comptabilisés comme des ajouts aux actifs d'E&E lorsque les paiements sont faits, ou en réduction des actifs d'E&E lorsque les paiements sont reçus.

Le produit de la vente de propriétés minérales est appliqué pour chaque propriété en réduction des coûts d'acquisition, puis en réduction des coûts d'exploration, et tout montant résiduel est porté dans l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global), à moins que des travaux soient contractuellement requis, auquel cas le gain résiduel est reporté et sera réduit lorsque les déboursés contractuels seront effectués.

Les fonds reçus de partenaires pour des travaux d'exploration réalisés sur certaines propriétés où la Société est gérant des travaux, conformément aux ententes, sont comptabilisés dans les états de la situation financière comme des avances reçues pour travaux d'exploration. Ces montants sont graduellement réduits lorsque les travaux d'exploration sont effectués. Les honoraires de gestion de projet reçus lorsque la Société est gérant des travaux sont portés dans l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global).

Les coûts d'exploration et d'évaluation de la Société pour chaque secteur d'intérêt distinct sont capitalisés et comprennent les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires à la recherche de minerai, comme les levés topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Ils reflètent également les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration ou acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent le coût des éléments suivants :

- établir le volume et la teneur de dépôts par des activités de forage carotté, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage dans un corps minéralisé;
- déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement;
- les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- les activités relatives aux permis; et
- les évaluations économiques visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études d'évaluation préliminaire, de préfaisabilité et de faisabilité finale.

Lorsqu'un projet entre en phase de développement, les coûts d'exploration et d'évaluation sont capitalisés en coûts de développement dans les immobilisations corporelles et sont révisés pour dépréciation.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent les frais généraux directement attribuables à ces activités.

Les flux de trésorerie attribuables aux coûts d'E&E capitalisés sont classés dans les activités d'investissement dans les états des flux de trésorerie.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les actifs d'exploration et d'évaluation sont passés en revue par la direction pour des indications de dépréciation à chaque date de l'état de la situation financière ou lorsqu'un événement déclencheur est identifié.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

Les actifs d'E&E sont analysés par secteur d'intérêt. Si de telles indications existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer s'il y a dépréciation. Lorsque l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants d'autres actifs, la Société estime le montant recouvrable du groupe d'actifs dont l'actif en question fait partie.

Le montant recouvrable d'un actif est équivalent au montant le plus élevé entre la juste valeur moins le coût de vente ou la valeur d'usage. Pour déterminer la valeur d'usage, les futurs flux de trésorerie estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle, selon un taux d'actualisation avant impôt reflétant les conditions actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les futurs flux de trésorerie estimatifs n'ont pas été ajustés.

Si le montant recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est considéré inférieur à sa valeur comptable, la valeur comptable est alors réduite au montant recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global). Lorsqu'une reprise de valeur est ultérieurement comptabilisée, la valeur comptable est augmentée au montant recouvrable estimatif révisé, mais uniquement dans la mesure où ce montant ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Une reprise est comptabilisée en réduction de la charge pour perte de valeur dans la période.

Assistance gouvernementale

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable à l'égard des frais d'exploration admissibles engagés dans la province de Québec et à un crédit de droits miniers, lesquels sont appliqués en réduction des frais d'exploration différés dans l'état de la situation financière ou comptabilisés dans l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global) lorsque les dépenses d'exploration générale qui y sont associées ont été comptabilisées dans l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global).

Provisions et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite, résultant d'événements passés, lorsqu'il est probable qu'un déboursé d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable. Si l'impact est significatif, les provisions sont évaluées en actualisant les futurs flux de trésorerie anticipés à un taux avant impôt reflétant les conditions actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et, au besoin, les risques spécifiques au passif.

Les provisions pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont évaluées en fonction des meilleures estimations de la direction quant à la charge nécessaire pour régler l'obligation à la date du bilan, et sont actualisées lorsque l'effet est significatif. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôt reflétant les conditions actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les futurs flux de trésorerie estimatifs ont déjà été ajustés. La hausse de la provision liée au passage du temps est comptabilisée dans l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global). Les changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La Société comptabilise également un montant correspondant d'actif, lequel est amorti de façon logique et systématique.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur des options d'achat d'actions accordées aux employés est comptabilisée en charge ou capitalisée dans les actifs d'E&E sur la période d'exercice, avec une augmentation correspondante des options d'achat d'actions. Un individu est considéré comme un employé lorsque cet individu est un employé à des fins juridiques ou fiscales (employé direct) ou qu'il offre des services similaires à ceux offerts par un employé direct, incluant les administrateurs de la Société.

La juste valeur est évaluée à la date d'octroi et est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les options pourront être exercées. La juste valeur des options octroyées est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes, en tenant compte des conditions auxquelles les options ont été accordées. À chaque date de l'état de la situation financière, le montant comptabilisé en charge est ajusté pour refléter le nombre réel d'options d'achat d'actions qui devraient être exerçables.

Capital-actions et bons de souscription

Les actions ordinaires et les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou de bons de souscription sont comptabilisés en diminution des produits dans les capitaux propres au cours de la période où ces transactions ont lieu. Les produits découlant de placements d'unités sont répartis entre

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Capital-actions et bons de souscription (suite)

les actions et les bons de souscription émis au prorata de leur valeur au sein des unités, en utilisant la méthode d'évaluation de Black-Scholes pour déterminer la juste valeur des bons de souscription émis.

Les bons de souscription émis à des courtiers en lien avec des financements par capitaux propres sont comptabilisés dans les frais d'émission d'actions en réduction du capital-actions, avec un crédit correspondant aux bons de souscription.

Options de preneurs fermes

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées aux preneurs fermes est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes, en tenant compte des conditions auxquelles les options ont été accordées et sont comptabilisées dans les frais d'émission d'actions, en réduction du capital-actions avec un crédit correspondant dans les options de preneurs fermes.

Actions accréditives

La Société finance certaines de ses dépenses d'exploration et d'évaluation par le biais d'émissions d'actions accréditives. La déduction pour dépenses relatives aux ressources aux fins de l'impôt sur le revenu fait l'objet d'une renonciation au bénéfice des investisseurs conformément aux lois fiscales en vigueur. La Société comptabilise un passif d'impôt différé pour les actions accréditives et une charge d'impôt différé au moment où les dépenses admissibles sont engagées. L'écart entre le prix coté des actions ordinaires et le montant payé pour les actions par les investisseurs (la « prime »), évalué selon la méthode de la valeur résiduelle, est comptabilisé dans les autres passifs, et est renversé dans l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global) à titre de recouvrement d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont effectuées.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat pour les périodes présentées comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global), sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments de la perte globale ou dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé directement dans les autres éléments de la perte globale ou dans les capitaux propres, respectivement. Les impôts miniers représentent les impôts perçus par les provinces canadiennes à l'égard des activités minières et sont considérés comme des impôts sur le revenu puisque ces impôts sont basés sur un pourcentage des profits miniers.

La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt qui devrait être payable sur les bénéfices imposables pour l'année, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période, ajusté pour tenir compte de modifications aux impôts payables à l'égard d'années antérieures. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, lorsque cela est approprié, en fonction des montants qu'elle prévoit verser aux autorités fiscales.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du passif, en tenant compte des écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers. Les écarts temporaires ne sont pas pris en compte s'ils découlent de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le profit ou la perte comptable ni le profit ou la perte imposable.

Le montant d'impôt différé est basé sur la façon anticipée de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de présentation du bilan.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible contre lequel l'actif pourra être utilisé.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont présentés étant non courants et sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs exigibles et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le revenu qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Perte par action

La Société présente les données sur la perte par action de base et diluée pour ses actions ordinaires, calculées en divisant la perte par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. La perte par action diluée est déterminée en ajustant la perte et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de l'effet de tous les bons de souscription, les unités de courtiers et les options d'achat d'actions qui pourraient faire augmenter le nombre total d'actions ordinaires, dans le cas où ceux-ci n'auraient pas un impact anti-dilutif.

Information sectorielle

La Société n'exerce ses activités que dans un seul secteur : l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minérales. Toutes les activités de la Société se déroulent dans la province de Québec (Canada).

3 Normes comptables adoptées et normes comptables émises, mais pas encore en vigueur

Nouvelles normes comptables adoptées

Modifications à IAS 16 – Immobilisations corporelles

L'IASB a apporté des modifications à IAS 16, qui s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Le produit de la vente d'éléments avant que la composante des immobilisations corporelles s'y rapportant soit disponible pour utilisation devra être comptabilisé dans le résultat net, ainsi que les coûts de production de ces éléments. La Société doit donc distinguer les coûts associés à la production et la vente d'éléments avant que la composante des immobilisations corporelles s'y rapportant (les produits de préproduction) soit disponible pour utilisation et les coûts engagés pour rendre la composante des immobilisations corporelles disponible pour son utilisation prévue. Pour la vente d'éléments qui ne font pas partie des activités ordinaires d'une société, les modifications exigent que la Société comptabilise séparément les produits de la vente et les coûts de production s'y rapportant au résultat net et précise les rubriques où ces produits et ces coûts sont inclus à l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global). Ces modifications n'ont pas d'impact sur les états financiers de la Société. Bien que ces modifications n'aient pas eu d'effet rétrospectif lors de l'adoption, toute future vente de produits et coûts de vente s'y rapportant ayant lieu avant l'atteinte de la production commerciale seront comptabilisés à l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global).

Modifications à IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Les modifications à IAS 37 spécifient quels coûts une société doit inclure dans les coûts d'exécution d'un contrat lorsque vient le temps d'évaluer si un contrat est onéreux. Les modifications à IAS 37 clarifient qu'aux fins de l'évaluation à savoir si un contrat est onéreux, le coût d'exécution d'un contrat inclut les coûts marginaux d'exécution de ce contrat ainsi qu'une provision d'autres coûts qui se rapportent directement à l'exécution de contrats. L'adoption de ces amendements n'a pas eu d'impact sur les états financiers de la Société.

Normes comptables émises, mais pas encore en vigueur

Modifications à IAS 1 – Présentation des états financiers, classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En janvier 2020, l'IASB a apporté des modifications à IAS 1, qui entreront en vigueur pour les exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Les modifications à la norme clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information et qui affectent uniquement la présentation des passifs à l'état de la situation financière. Le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si la Société exercera son droit de reporter le règlement d'un passif. La direction estime que l'adoption de l'amendement n'aura pas d'impact.

Modifications à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Porter des jugements sur l'importance relative

En février 2021, l'IASB a modifié IAS 1 et l'énoncé de pratiques en IFRS 2 en exigeant de la Société qu'elle divulgue des informations sur ses méthodes comptables significatives plutôt que ses principales méthodes comptables; ces modifications s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La direction estime que l'adoption de l'amendement n'aura pas d'impact.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3 Norme comptables adoptées et normes comptables émises, mais pas encore en vigueur (suite)

Normes comptables émises, mais pas encore en vigueur (suite)

Modifications à IAS 8 – Méthodes comptables, changements d’estimations comptables et erreurs

En février 2021, l’IASB a modifié IAS 8 pour introduire une définition des estimations comptables et pour aider les entités à distinguer les changements de méthodes comptables des changements d’estimations comptables. Cette distinction est importante puisque les changements de méthodes comptables doivent être appliqués de façon rétrospective, tandis que les changements d’estimations comptables sont comptabilisés de façon prospective. Cette modification s’applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La direction estime qu’elle n’aura pas d’impact.

Modifications à IAS 12 – Impôts sur le résultat

En mai 2021, l’IASB a modifié IAS 12 pour réduire le champ d’application de l’exemption relative à la comptabilisation initiale, de telle sorte qu’elle ne s’applique pas aux transactions qui donnent lieu à des écarts temporaires égaux et compensatoires. Ces modifications ont été émises et s’appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2023 pour la Société, bien que leur application anticipée soit permise. La direction estime qu’elles n’auront pas d’impact.

4 Estimations, jugements et hypothèses comptables critiques

Plusieurs des montants présentés dans les états financiers exigent de la direction qu’elle procède à des estimations, qu’elle formule des hypothèses ou qu’elle exerce un jugement. Ces jugements et ces estimations sont réévalués en continu et sont basés sur l’expérience de la direction et sa connaissance des faits pertinents et des circonstances. Les résultats réels pourraient être différents des montants présentés dans les états financiers. Les révisions des estimations sont comptabilisées de façon prospective.

Les éléments où les hypothèses et les estimations ont un impact important sur les montants présentés dans les états financiers sont décrits ci-dessous :

a) Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d’immobilisations découlent du développement, de la construction et de l’exploitation normale de propriétés et d’immobilisations minières puisque les activités minières sont assujetties aux lois et règlements régissant la protection de l’environnement. Les coûts découlant des travaux de préparation pour le démantèlement d’un site, actualisés à leur valeur actuelle nette, sont comptabilisés et capitalisés dans la valeur comptable de l’actif, dès que l’obligation d’engager de tels coûts survient. Le taux d’actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôt reflétant les conditions actuelles du marché de la valeur temporelle de l’argent et les risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les futurs flux de trésorerie estimatifs ont déjà été ajustés. Le passif en question est ajusté à chaque période pour la désactualisation et pour des changements dans le taux d’actualisation basé sur les conditions actuelles du marché, le montant des flux de trésorerie sous-jacents requis pour régler l’obligation ou le moment où ils seront requis. La Société comptabilise également un montant d’actif correspondant, lequel est amorti sur la durée de vie utile résiduelle de l’actif.

Les futurs coûts de réhabilitation sont comptabilisés en se fiant sur les meilleures estimations de la direction, à la fin de chaque période, des charges décaissées non actualisées qui devront être engagées à chaque site. Toute variation de ces estimations est reflétée dans la période au cours de laquelle l’estimation est révisée. La comptabilisation des obligations de réhabilitation et de restauration exige de la direction qu’elle procède à des estimations des futurs coûts que la Société devra engager pour compléter les travaux de réhabilitation et de restauration requis pour se conformer aux lois et règlements en vigueur à chaque site. La Société estime également le moment où ces déboursés seront requis, qui est sujet à changement et qui est présentement estimé à 2026 dans la région du Nunavik et à 2033 dans la région de la Baie James pour la découverte Elmer; il s’agit d’une estimation comptable significative de la part de la Société. Les coûts réels engagés pourraient différer des montants estimés. De plus, l’évolution des lois et des règlements en matière d’environnement dans l’avenir pourrait augmenter l’ampleur des travaux de restauration et de réhabilitation exigés de la Société. Toute augmentation des futurs coûts pourrait avoir une incidence importante sur les montants prévus pour les activités de restauration et de réhabilitation.

Les éléments où le jugement a un impact important sur les montants présentés dans les états financiers sont décrits ci-dessous :

a) Évaluation du crédit de droits remboursable pour perte et du crédit d’impôt remboursable relatif aux ressources

Les crédits de droits miniers remboursables et les crédits d’impôt remboursables relatifs aux ressources pour les périodes courante et antérieures sont évalués au montant qu’il est prévu de recevoir des autorités fiscales en utilisant les taux d’imposition et la législation en matière de fiscalité qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à chaque date de l’état

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

4 Estimations, jugements et hypothèses comptables critiques (suite)

a) Évaluation du crédit de droits remboursable pour perte et du crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources (suite)

de la situation financière. Des incertitudes existent en ce qui a trait à l'interprétation de la réglementation fiscale, y compris celle s'appliquant aux crédits de droits miniers et aux crédits d'impôt relatifs aux ressources, de telle sorte que certaines dépenses pourraient être refusées par les autorités fiscales dans le calcul des crédits, ainsi que sur le montant et le moment du remboursement. Le calcul des crédits de droits miniers et des crédits d'impôt relatifs aux ressources réclamés par la Société implique nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été reçus des autorités fiscales dont ils relèvent. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues, ou de futurs changements à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements aux crédits de droits miniers et aux crédits d'impôt relatifs aux ressources, aux actifs et aux coûts d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le revenu lors d'exercices futurs.

Les montants comptabilisés dans les états financiers sont basés sur les meilleures estimations et le jugement de la Société tel que décrit ci-dessus. Toutefois, l'incertitude inhérente quant à l'issue finale de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société, son rendement financier et ses flux de trésorerie.

b) Dépréciation d'actifs non financiers

L'évaluation par la Société de la valeur comptable des actifs non financiers repose sur de nombreuses hypothèses et peut différer considérablement des montants réellement recouvrables. Les montants recouvrables sont fondés, en partie, sur certains facteurs qui peuvent être partiellement ou totalement indépendants du contrôle de la Société. Cette évaluation consiste à comparer les montants recouvrables estimés des actifs non financiers à leur valeur comptable. Les montants recouvrables estimatifs peuvent différer des montants réellement recouvrables et ces différences peuvent être importantes et pourraient avoir une incidence significative sur la situation financière et le résultat des activités de la Société. Les actifs sont passés en revue pour des indications de dépréciation à chaque date de l'état de la situation financière ou lorsqu'un événement déclencheur est identifié. La direction est tenue d'exercer un jugement pour évaluer s'il existe des indications de dépréciation qui pourraient mener à l'exigence de procéder à un test de dépréciation formel en lien avec les actifs d'exploration et d'évaluation. Les facteurs qui pourraient déclencher un test de dépréciation (indicateurs de dépréciation) comprennent, sans s'y limiter : (i) la période au cours de laquelle la Société a le droit d'explorer un secteur spécifique est expirée ou expirera dans un avenir rapproché et il n'est pas prévu de la renouveler; (ii) des dépenses d'exploration et d'évaluation substantielles dans un secteur spécifique ne sont ni budgétées ni planifiées; et (iii) aucun gîte commercialement viable n'a été découvert et la direction a décidé de mettre fin à de telles activités dans un secteur spécifique.

En se basant sur une analyse de dépréciation effectuée en 2023, la Société a déprécié certaines propriétés pour lesquelles des claims ont été abandonnés. Dans la région du Nunavik, les propriétés Rex-Duquet et Rex Sud ont été dépréciées d'un montant total de 829 394 \$ (voir la note 11 à la rubrique Nunavik–Or).

5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 août 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 3 320 266 \$ (14 035 435 \$ – 31 août 2022) et comprenaient une somme de 2 339 695 \$ détenue dans des comptes d'épargne à intérêt élevé portant intérêt à un taux de 3,27 % (9 163 858 \$ portant intérêt à un taux de 1,95 % – 31 août 2022), encaissables en tout temps sans pénalité.

6 Sommes à recevoir

	2023	2022
	\$	\$
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir	4 388 216	4 824 375
Moins : Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir – non courants	<u>4 388 216</u>	<u>2 387 064</u>
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir – courants	-	2 437 310
Taxes à la consommation	66 536	834 814
Sommes à recevoir	<u>1 419 640</u>	<u>777 556</u>
Sommes à recevoir - courantes	<u>1 486 176</u>	<u>4 049 680</u>

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

7 Actif disponible à la vente

Le 8 août 2022, Azimut et deux sociétés affiliées de Newmont Corporation (« Newmont ») et une société affiliée de Fury Gold Mines Limited (« Fury ») ont conclu une entente visant la vente par Azimut de son intérêt participatif de 23,77 % dans le projet en coparticipation Éléonore Sud (l'« ELSJV ») à Newmont et Fury (la « transaction ELSJV »). En contrepartie de la vente de son intérêt participatif dans l'ELSJV, Azimut a reçu 2,9 millions d'actions de la Société qui étaient sous le contrôle direct ou indirect de Newmont.

La transaction ELSJV a été clôturée le 9 septembre 2022. Les 2,9 millions d'actions ordinaires ont été rachetées pour annulation à une juste valeur de 0,79 \$ par action ordinaire d'Azimut pour un total de 2 291 000 \$, ce qui a entraîné la réduction du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation d'Azimut à 79 293 844.

Intérêt participatif dans l'ELSJV ⁽¹⁾

Solde d'ouverture – 31 août 2022 *	1 906 238
Contrepartie reçue et retournée au trésor d'Azimut à la juste valeur *	(2 291 000)
Frais relatifs à la transaction	6 969
Gain à la cession de l'intérêt participatif dans l'ELSJV	377 793
Solde de fermeture – 31 août 2023	-

* 2 900 000 actions ordinaires d'Azimut au prix de 0,79 \$ au 9 septembre 2022 (0,89 \$ au 31 août 2022)

⁽¹⁾ Au 31 août 2022, Azimut a classé son intérêt participatif de 23,77 % dans l'ELSJV comme un actif disponible à la vente dans les actifs courants au montant moindre entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

8 Placements

	Au 31 août 2023			Au 31 août 2022		
	Cours du marché par action \$	Nombre d'actions	Juste valeur \$	Cours du marché par action \$	Nombre d'actions	Juste valeur \$
Mines Agnico Eagle Limitée	65,610	14	919	-	-	-
Captor Capital Corp.	0,115	17 500	2 013	0,150	17 500	2 625
Fury Gold Mines Ltd	0,540	2 333	1 260	0,530	2 333	1 236
Corporation minière Monarch	0,025	2 092	52	0,380	2 092	795
Pan American Silver Corp.	22,34	62	1 385	-	-	-
Silver Spruce Resources Inc.	0,015	30 000	450	0,020	30 000	600
Vision Lithium Inc.	0,080	25 000	2 000	0,065	25 000	1 625
West African Resources Ltd	0,855	37 500	28 172	1,141	37 500	42 780
Yamana Gold Inc.	-	-	-	5 800	393	2 279
			<u>36 251</u>			<u>51 940</u>

Les placements se composent principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes cotées en bourse. La juste valeur de chaque placement en actions ordinaires est basée sur les cours du marché pour ces actions sur des marchés boursiers reconnus à la fin de chaque période de présentation.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

9 Immobilisations corporelles

	Mobilier de bureau \$	Matériel de bureau \$	Matériel informatique \$	Équipement spécialisé \$	Camp ⁽¹⁾ \$	Véhicules \$	Total \$
Exercice terminé le 31 août 2023							
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 413	6 882	33 238	76	1 508 327	126	1 550 062
Ajouts	538	-	10 105	262 844	46 653	-	320 140
Changement de l'estimation	-	-	-	-	(62 415)	-	(62 415)
Amortissement pour les exercices ⁽¹⁾	(301)	(1 276)	(10 913)	(6 554)	(250 838)	(34)	(269 916)
Valeur comptable nette à la clôture	1 650	5 606	32 430	256 366	1 241 727	92	1 537 871
Au 31 août 2023							
Coût	22 663	29 914	112 831	277 676	2 281 289	3 702	2 728 075
Amortissement cumulé	(21 013)	(24 308)	(80 401)	(21 310)	(1 039 562)	(3 610)	(1 190 204)
Valeur comptable nette	1 650	5 606	32 430	256 366	1 241 727	92	1 537 871
Exercice terminé le 31 août 2022							
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 765	8 602	24 941	108	600 396	178	635 990
Ajouts	-	-	18 565	-	1 068 839	-	1 087 404
Changement de l'estimation	-	-	-	-	(102 420)	-	(102 420)
Amortissement pour les exercices ⁽¹⁾	(352)	(1 720)	(10 268)	(32)	(58 488)	(52)	(70 912)
Valeur comptable nette à la clôture	1 413	6 882	33 238	76	1 508 327	126	1 550 062
Au 31 août 2022							
Coût	22 125	29 914	102 726	14 832	2 297 051	3 702	2 470 350
Amortissement cumulé	(20 712)	(23 032)	(69 488)	(14 756)	(788 724)	(3 576)	(920 288)
Valeur comptable nette	1 413	6 882	33 238	76	1 508 327	126	1 550 062

⁽¹⁾ Un montant de 250 871 \$ (58 540 \$ – 31 août 2022) est inclus dans les actifs d'E&E pour l'amortissement des immobilisations corporelles.

10 Actifs au titre des droits d'utilisation

	2023 Frais de bureau \$	2022 Frais de bureau \$
Valeur comptable nette à l'ouverture	80 402	128 326
Ajouts	84 983	-
Amortissement pour les exercices	(54 266)	(47 924)
Valeur comptable nette à la clôture	111 119	80 402
Au 31 août		
Coût	309 157	224 174
Amortissement cumulé	(198 038)	(143 772)
Valeur comptable nette au 31 août	111 119	80 402

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

11 Actifs d'exploration et d'évaluation

Toutes les propriétés minérales sont situées dans la province de Québec.

Variation des actifs d'E&E en 2023

Propriété minérale	Participation indivise	Coût au 31 août 2022	Ajouts	Paiements d'options	Crédits d'impôt	Coût au 31 août 2023	Dépréciation cumulée au 31 août 2022	Dépréciation	Dépréciation cumulée au 31 août 2023	Valeur comptable nette au 31 août 2023
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Baie James – Or										
Elmer	100									
Coûts d'acquisition		159 896	38 780	-	-	198 676	-	-	-	198 676
Coûts d'exploration		23 670 147	9 068 868	-	(3 945 875)	28 793 141	-	-	-	28 793 141
		23 830 043	9 107 648	-	(3 945 875)	28 991 817	-	-	-	28 991 817
SOQUEM – Alliance BJ	(a)	50								
Coûts d'acquisition		181 525	38 474	-	-	219 999	-	-	-	219 999
Coûts d'exploration		2 314 242	88 667	-	(41 882)	2 361 027	-	-	-	2 361 027
		2 495 767	127 141	-	(41 882)	2 581 026	-	-	-	2 581 026
Dalmas-Galinée	(b)	50								
Coûts d'acquisition		51 581	27 081	-	-	78 662	-	-	-	78 662
Coûts d'exploration		142 380	161 453	-	(73 950)	229 883	-	-	-	229 883
		193 961	188 534	-	(73 950)	308 545	-	-	-	308 545
Opinaca	(c)	25 à 100								
Coûts d'acquisition		166 159	-	-	-	166 159	(148 416)	-	(148 416)	17 743
Coûts d'exploration		286 517	63	-	-	286 580	(264 231)	-	(264 231)	22 349
		452 676	63	-	-	452 739	(412 647)	-	(412 647)	40 092
Wabamisk	(d)	100								
Coûts d'acquisition		23 838	41 580	-	-	65 418	-	-	-	65 418
Coûts d'exploration		38 254	323 733	-	(141 000)	220 987	-	-	-	220 987
		62 092	365 313	-	(141 000)	286 405	-	-	-	286 405
Wapatik	(e)	100								
Coûts d'acquisition		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration		35 957	-	(20 000)	-	15 957	-	-	-	15 957
		35 957	-	(20 000)	-	15 957	-	-	-	15 957
Kukamas	(f)	100								
Coûts d'acquisition		86 718	-	(50 000)	-	36 718	-	-	-	36 718
Coûts d'exploration		57 450	11 808	-	-	69 258	-	-	-	69 258
		144 168	11 808	(50 000)	-	105 976	-	-	-	105 976
Autres		100								
Coûts d'acquisition		87 620	32 802	-	-	120 422	(57 706)	-	(57 706)	62 716
Coûts d'exploration		59 381	7 537	-	(3 289)	63 629	(37 442)	-	(37 442)	26 232
		147 001	40 339	-	(3 289)	184 051	(95 148)	-	(95 148)	88 903
Total Baie James – Or		27 361 665	9 840 846	(70 000)	(4 205 996)	32 926 516	(507 795)	-	(507 795)	32 418 721

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

11 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Variations des actifs d'E&E en 2023 (suite)

Propriété minérale	Participation indivise	Coût au 31 août 2022	Ajouts	Paiements d'options	Crédits d'impôt	Coût au 31 août 2023	Dépréciation cumulée au 31 août 2022	Dépréciation	Dépréciation cumulée au 31 août 2023	Valeur comptable nette au 31 août 2023
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Baie James – Chrome-EGP										
Chromaska	100									
Coûts d'acquisition		42 506	3 523	-	-	46 029	(32 929)	-	(32 929)	13 100
Coûts d'exploration		918 645	5 456	-	(2 380)	921 721	(916 580)	-	(916 580)	5 141
Total Baie James – Chrome-EGP		961 151	8 979	-	(2 380)	967 750	(949 509)	-	(949 509)	18 241
Baie James – Métaux de base										
Mercator	100									
Coûts d'acquisition		53 001	59 670	-	-	112 671	-	-	-	112 671
Coûts d'exploration		34 254	7 585	-	(3 310)	38 529	-	-	-	38 529
		87 255	67 255	-	(3 310)	151 200	-	-	-	151 200
Corne	100									
Coûts d'acquisition		26 727	30 090	-	-	56 817	-	-	-	56 817
Coûts d'exploration		33 152	6 364	-	(2 778)	36 738	-	-	-	36 738
		59 879	36 454	-	(2 778)	93 555	-	-	-	93 555
Autres *	100									
Coûts d'acquisition		822	680	-	-	1 502	(822)	-	(822)	680
Coûts d'exploration		-	835	-	-	835	-	-	-	835
		822	1 515	-	-	2 337	(822)	-	(822)	1 515
Total Baie James – Métaux de base		147 956	105 224	-	(6 088)	247 092	(822)	-	(822)	246 270
Baie James – Nickel										
JBN	100									
Coûts d'acquisition		352 859	149 668	-	-	502 527	-	-	-	502 527
Coûts d'exploration		46 498	99 498	-	(43 400)	102 596	-	-	-	102 596
Total Baie James – Nickel		399 357	249 166	-	(43 400)	605 123	-	-	-	605 123
Baie James – Lithium										
Corvet	(j)	100								
Coûts d'acquisition		76 625	119 930	(196 555)	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration		30 278	46 181	(50 459)	(26 000)	-	-	-	-	-
		106 903	166 111	(247 014)	(26 000)	-	-	-	-	-
Kaanaayaa	(j)	100								
Coûts d'acquisition		107 697	17 200	(124 897)	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration		74 768	69 602	(112 483)	(31 887)	-	-	-	-	-
		182 465	86 802	(237 380)	(31 887)	-	-	-	-	-
JBL	100									
Coûts d'acquisition		-	450 864	-	-	450 864	-	-	-	450 864
Coûts d'exploration		-	130 341	-	(56 893)	73 448	-	-	-	73 448
		-	581 205	-	(56 893)	524 312	-	-	-	524 312
Total Baie James – Lithium		289 368	834 118	(484 394)	(114 780)	524 312	-	-	-	524 312
Total Baie James		29 159 497	11 038 333	(554 394)	(4 372 644)	35 270 793	(1 458 126)	-	(1 458 126)	33 812 667

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

11 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Variations des actifs d'E&E en 2023 (suite)

Propriété minérale	Participation indivise	Coût au 31 août 2022	Ajouts	Paiements d'options	Crédits d'impôt	Coût au 31 août 2023	Dépréciation cumulée au 31 août 2022	Dépréciation	Dépréciation cumulée au 31 août 2023	Valeur comptable nette au 31 août 2023
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nunavik – Or										
Rex-Duquet	(g et h)	100								
Coûts d'acquisition		1 290 271	81 794	-	-	1 372 065	(1 054 369)	(94 431)	(1 148 800)	223 265
Coûts d'exploration		4 101 701	90 712	-	(15 500)	4 176 913	(3 134 729)	(392 404)	(3 527 133)	649 780
		5 391 972	172 506	-	(15 500)	5 548 978	(4 189 098)	(486 835)	(4 675 933)	873 045
Rex Sud	(h)	100								
Coûts d'acquisition		453 353	68 186	-	-	521 539	(104 513)	(159 838)	(264 351)	257 188
Coûts d'exploration		484 771	118 360	-	(9 600)	593 531	(145 089)	(182 721)	(327 810)	265 721
		938 124	186 546	-	(9 600)	1 115 070	(249 602)	(342 559)	(592 161)	522 909
Nantais	(h)	100								
Coûts d'acquisition		172 357	8 100	-	-	180 457	(95 299)	-	(95 299)	85 158
Coûts d'exploration		325 365	619	-	-	325 984	(204 913)	-	(204 913)	121 071
		497 722	8 719	-	-	506 441	(300 212)	-	(300 212)	206 229
Autres		100								
Coûts d'acquisition		738 409	-	-	-	738 409	(738 282)	-	(738 282)	127
Coûts d'exploration		982 241	-	-	-	982 241	(982 241)	-	(982 241)	-
		1 720 650	-	-	-	1 720 650	(1 720 523)	-	(1 720 523)	127
Total Nunavik – Or		8 548 468	367 771	-	(25 100)	8 891 139	(6 459 435)	(829 394)	(7 288 829)	1 602 310
Nunavik – Métaux de base										
Doran		100								
Coûts d'acquisition		59 732	-	-	-	59 732	-	-	-	59 732
Coûts d'exploration		19 817	30 913	-	(13 493)	37 237	-	-	-	37 237
Total Nunavik – Métaux de base		79 549	30 913	-	(13 493)	96 969	-	-	-	96 969
Nunavik – Diamants										
Diamrex		100								
Coûts d'acquisition		52 948	-	-	-	52 948	-	-	-	52 948
Coûts d'exploration		7 885	-	-	-	7 885	-	-	-	7 885
Total Nunavik – Diamants		60 833	-	-	-	60 833	-	-	-	60 833
Nunavik – Uranium										
Rae Nord *		100								
Coûts d'acquisition		484 977	-	-	-	484 977	(484 977)	-	(484 977)	-
Coûts d'exploration		709 305	-	-	-	709 305	(709 305)	-	(709 305)	-
Total Nunavik – Uranium		1 194 282	-	-	-	1 194 282	(1 194 282)	-	(1 194 282)	-
Total Nunavik		9 883 132	398 684	-	(38 593)	10 243 223	(7 653 717)	(829 394)	(8 483 111)	1 760 112
Total des actifs d'E&E		39 042 629	11 437 018	(554 394)	(4 411 237)	45 514 015	(9 111 843)	(829 394)	(9 941 237)	35 572 779

* Propriétés entièrement dépréciées mais où la Société détient toujours des titres miniers.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

11 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Variation des actifs d'E&E en 2022

Propriété minérale	Participation indivise	Coût au 31 août 2021	Ajouts	Paiements d'options	Reclassifi- cation (note 7)	Crédits d'impôt	Coût au 31 août 2022	Dépréciation cumulée au 31 août 2021	Dépréciation	Dépréciation cumulée au 31 août 2022	Valeur comptable nette au 31 août 2022
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Baie James – Or											
Elmer	100										
Coûts d'acquisition		148 220	11 676	-	-	-	159 896	-	-	-	159 896
Coûts d'exploration		10 312 568	15 369 137	-	-	(2 011 558)	23 670 147	-	-	-	23 670 147
		10 460 788	15 380 813	-	-	(2 011 558)	23 830 043	-	-	-	23 830 043
SOQUEM – Alliance BJ	(a)	50									
Coûts d'acquisition		169 837	11 688	-	-	-	181 525	-	-	-	181 525
Coûts d'exploration		2 081 342	413 309	-	-	(180 409)	2 314 242	-	-	-	2 314 242
		2 251 179	424 997	-	-	(180 409)	2 495 767	-	-	-	2 495 767
Dalmas-Galinée	(b)	50									
Coûts d'acquisition		24 496	27 085	-	-	-	51 581	-	-	-	51 581
Coûts d'exploration		141 264	1 976	-	-	(860)	142 380	-	-	-	142 380
		165 760	29 061	-	-	(860)	193 961	-	-	-	193 961
Eleonore Sud	(note 7)	23,77									
Coûts d'acquisition		60 546	3 700	-	(64 246)	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration		1 571 699	270 293	-	(1 841 992)	-	-	-	-	-	-
		1 632 245	273 993	-	(1 906 238)	-	-	-	-	-	-
Opinaca	(c)	25 à 100									
Coûts d'acquisition		166 159	-	-	-	-	166 159	(148 416)	-	(148 416)	17 743
Coûts d'exploration		286 446	126	-	-	(55)	286 517	(264 231)	-	(264 231)	22 286
		452 605	126	-	-	(55)	452 676	(412 647)	-	(412 647)	40 029
Wabamisk	(d)	100									
Coûts d'acquisition		2 878	20 960	-	-	-	23 838	-	-	-	23 838
Coûts d'exploration		28 613	17 109	-	-	(7 468)	38 254	-	-	-	38 254
		31 491	38 069	-	-	(7 468)	62 092	-	-	-	62 092
Wapatik	(e)	100									
Coûts d'acquisition		13 880	-	(13 880)	-	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration		42 077	-	(6 120)	-	-	35 957	-	-	-	35 957
		55 957	-	(20 000)	-	-	35 957	-	-	-	35 957
Autres		100									
Coûts d'acquisition		151 490	22 848	-	-	-	174 338	(47 996)	(9 755)	(57 706)	116 632
Coûts d'exploration		79 728	68 262	-	-	(31 159)	116 831	(29 662)	(7 735)	(37 442)	79 389
		231 218	91 110	-	-	(31 159)	291 169	(77 658)	(17 490)	(95 148)	196 021
Total Baie James – Or		15 281 243	16 238 169	(20 000)	(1 906 238)	(2 231 509)	27 361 665	(490 305)	(17 490)	(507 795)	26 853 870
Baie James – Chrome-EGP											
Chromaska		100									
Coûts d'acquisition		32 929	9 577	-	-	-	42 506	(32 929)	-	(32 929)	9 577
Coûts d'exploration		916 580	3 665	-	-	(1 600)	918 645	(916 580)	-	(916 580)	2 065
Total Baie James – Chrome-EGP		949 509	13 242	-	-	(1 600)	961 151	(949 509)	-	(949 509)	11 642

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

11 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Variations des actifs d'E&E en 2022 (suite)

Propriété minérale	Participatio n indivise	Coût au 31 août 2021	Ajouts	Paiements d'options	Reclassifi- cation (note 7)	Crédits d'impôt	Coût au 31 août 2022	Dépréciation cumulée au 31 août 2021	Dépréciation	Dépréciation cumulée au 31 août 2022	Valeur comptable nette au 31 août 2022
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Baie James – Métaux de base											
Mercator	100										
Coûts d'acquisition		53 001	-	-	-	-	53 001	-	-	-	53 001
Coûts d'exploration		10 347	42 426	-	-	(18 519)	34 254	-	-	-	34 254
		63 348	42 426	-	-	(18 519)	87 255	-	-	-	87 255
Corne	100										
Coûts d'acquisition		26 727	-	-	-	-	26 727	-	-	-	26 727
Coûts d'exploration		10 936	39 424	-	-	(17 208)	33 152	-	-	-	33 152
		37 663	39 424	-	-	(17 208)	59 879	-	-	-	59 879
Autres *	100										
Coûts d'acquisition		7 551	-	-	-	-	7 551	(7 551)	-	(7 551)	-
Coûts d'exploration		2 844	-	-	-	-	2 844	(2 844)	-	(2 844)	-
		10 395	-	-	-	-	10 395	(10 395)	-	(10 395)	-
Total Baie James – Métaux de base		111 406	81 850	-	-	(35 727)	157 529	(10 395)	-	(10 395)	147 134
Baie James – Nickel											
JBN	100										
Coûts d'acquisition		3 624	349 235	-	-	-	352 859	-	-	-	352 859
Coûts d'exploration		-	82 517	-	-	(36 019)	46 498	-	-	-	46 498
Total Baie James – Nickel		3 624	431 752	-	-	(36 019)	399 357	-	-	-	399 357
Baie James – Lithium											
Corvet	100										
Coûts d'acquisition		63 857	12 768	-	-	-	76 625	-	-	-	76 625
Coûts d'exploration		9 934	36 103	-	-	(15 759)	30 278	-	-	-	30 278
		73 791	48 871	-	-	(15 759)	106 903	-	-	-	106 903
Kaanaayaa	100										
Coûts d'acquisition		107 697	-	-	-	-	107 697	-	-	-	107 697
Coûts d'exploration		47 580	48 248	-	-	(21 060)	74 768	-	-	-	74 768
		155 277	48 248	-	-	(21 060)	182 465	-	-	-	182 465
JBL	100										
Coûts d'acquisition		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Baie James – Lithium		229 068	97 119	-	-	(36 819)	289 368	-	-	-	289 368
Total Baie James		16 574 850	16 862 132	(20 000)	(1 906 238)	(2 341 674)	29 169 070	(1 450 209)	(17 490)	(1 467 699)	27 701 371

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

11 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Variations des actifs d'E&E en 2022 (suite)

Propriété minérale	Participatio n indivise	Coût au 31 août 2021	Ajouts	Paiements d'options	Reclassifi- cation (note 7)	Crédits d'impôt	Coût au 31 août 2022	Dépréciation cumulée au 31 août 2021	Dépréciation	Dépréciation cumulée au 31 août 2022	Valeur comptable nette au 31 août 2022
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nunavik – Or (suite)											
Rex-Duquet	(g et h)	100									
Coûts d'acquisition		1 286 736	3 535	-	-	-	1 290 271	(1 054 369)	-	(1 054 369)	223 902
Coûts d'exploration		4 085 084	19 419	-	-	(2 802)	4 101 701	(3 134 729)	-	(3 134 729)	966 972
		5 371 820	22 954	-	-	(2 802)	5 391 972	(4 189 098)	-	(4 189 098)	1 202 874
Rex Sud	(h)	100									
Coûts d'acquisition		453 353	-	-	-	-	453 353	(104 513)	-	(104 513)	348 840
Coûts d'exploration		445 968	44 889	-	-	(6 086)	484 771	(145 089)	-	(145 089)	339 682
		899 321	44 889	-	-	(6 086)	938 124	(249 602)	-	(249 602)	688 522
Nantais	(h)	100									
Coûts d'acquisition		172 357	-	-	-	-	172 357	(95 299)	-	(95 299)	77 058
Coûts d'exploration		325 144	392	-	-	(171)	325 365	(204 913)	-	(204 913)	120 452
		497 501	392	-	-	(171)	497 722	(300 212)	-	(300 212)	197 510
Autres		100									
Coûts d'acquisition		738 282	127	-	-	-	738 409	(738 282)	-	(738 282)	127
Coûts d'exploration		982 241	-	-	-	-	982 241	(982 241)	-	(982 241)	-
		1 720 523	127	-	-	-	1 720 650	(1 720 523)	-	(1 720 523)	127
Total Nunavik – Or		8 489 165	68 362	-	-	(9 059)	8 548 468	(6 459 435)	-	(6 459 435)	2 089 033
Nunavik – Métaux de base											
Doran		100									
Coûts d'acquisition		59 732	-	-	-	-	59 732	-	-	-	59 732
Coûts d'exploration		8 906	19 363	-	-	(8 452)	19 817	-	-	-	19 817
Total Nunavik – Métaux de base		68 638	19 363	-	-	(8 452)	79 549	-	-	-	79 549
Nunavik – Diamants											
Diamrex		100									
Coûts d'acquisition		-	52 948	-	-	-	52 948	-	-	-	52 948
Coûts d'exploration		-	13 993	-	-	(6 108)	7 885	-	-	-	7 885
Total Nunavik – Diamants		-	66 941	-	-	(6 108)	60 833	-	-	-	60 833
Nunavik – Uranium											
Rae Nord *		100									
Coûts d'acquisition		484 838	139	-	-	-	484 977	(484 838)	(139)	(484 977)	-
Coûts d'exploration		709 305	-	-	-	-	709 305	(709 305)	-	(709 305)	-
Total Nunavik – Uranium		1 194 143	139	-	-	-	1 194 282	(1 194 143)	(139)	(1 194 282)	-
Total Nunavik		9 751 946	154 805	-	-	(23 619)	9 883 132	(7 653 578)	(139)	(7 653 717)	2 229 415
Total des actifs d'E&E		26 326 796	17 016 937	(20 000)	(1 906 238)	(2 365 293)	39 052 202	(9 103 787)	(17 629)	(9 121 416)	29 930 786

* Propriétés entièrement dépréciées mais où la Société détient toujours des titres miniers.

Exploration Azimut inc.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

11 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

	31 août 2023 \$	31 août 2022 \$
Acquisition et exploration – Valeur comptable nette	35 572 779	29 930 786
Dépenses d'exploration prépayées	<u>57 570</u>	<u>77 000</u>
	<u>35 630 349</u>	<u>30 007 786</u>

Les actifs d'E&E de 2022 ont été regroupés au besoin afin de refléter les mêmes secteurs d'intérêt et se conformer à la présentation de 2023.

a) Le 22 septembre 2016, la Société a formé avec SOQUEM l'alliance stratégique de la Baie James (l'« Alliance BJ ») afin d'identifier, d'acquérir et d'explorer des cibles aurifères à fort potentiel dans le territoire d'Eeyou Istchee-Baie James (la « région de la Baie James ») au Québec. Dans le cadre de l'Alliance BJ, la Société a livré un rapport de ciblage à SOQUEM en contrepartie d'un paiement de 100 000 \$ en trésorerie.

Le 25 avril 2019, Azimut et SOQUEM ont signé une entente visant à modifier les termes de l'Alliance BJ. En vertu de l'entente modifiée, SOQUEM avait acquis sa participation de 100 % dans quatre (4) propriétés (Munischiwan, Pikwa, Pontois et Desceliers; les « propriétés SOQUEM ») en investissant un montant de 2 715 992 \$ en travaux d'exploration et en accordant à Azimut une option permettant de récupérer une participation de 50 % dans les propriétés SOQUEM en contrepartie de travaux d'exploration totalisant 3 317 427 \$ sur une période de trois (3) ans, soit le même montant que le montant cumulatif investi par SOQUEM en travaux d'exploration sur les propriétés SOQUEM et les propriétés Dalmas et Galinée. Azimut a été gérant des travaux durant la période d'option de rachat. Durant les travaux de terrain, SOQUEM a le droit de fournir jusqu'à 30 % du personnel de terrain de la Société à un taux mutuellement convenu. Le 31 mai 2021, Azimut a honoré ses obligations pour exercer son option de rachat lui permettant de récupérer une participation de 50 % dans les propriétés SOQUEM. Depuis lors, les propriétés SOQUEM sont détenues comme des projets en coentreprise à 50/50, chaque propriété faisant l'objet d'une entente de coentreprise entre Azimut et SOQUEM. Azimut reste gérant des travaux sur Munischiwan, Pontois et Desceliers. SOQUEM est gérant des travaux sur Pikwa.

b) Les propriétés Dalmas et Galinée font l'objet d'une entente de coentreprise entre Azimut et SOQUEM. Le 25 avril 2019, SOQUEM a acquis une participation de 50 % dans la propriété Dalmas en versant un paiement de 12 421 \$ en trésorerie pour couvrir les coûts de jalonnement des titres miniers et 107 045 \$ pour les dépenses d'exploration, et une participation de 50 % dans la propriété Galinée en versant un paiement de 87 900 \$ en trésorerie pour couvrir les coûts de jalonnement des titres miniers et 494 390 \$ pour les dépenses d'exploration. Azimut reste gérant des travaux. Durant les travaux de terrain, SOQUEM a le droit de fournir jusqu'à 30 % du personnel de terrain de la Société à un taux mutuellement convenu.

c) Les propriétés Opinaca A et B font l'objet d'une entente de coentreprise avec les parties suivantes :

- Opinaca A est un projet en coentreprise à 50/50 avec Everton Resources Inc. (« Everton »). Everton a acquis une participation de 50 % en mars 2010 en versant des paiements cumulatifs de 180 000 \$ en trésorerie et en réalisant des travaux pour un montant total de 2,8 millions de dollars.
- Opinaca B est un projet en coentreprise à 25/50/25 avec Hecla Québec Inc. (« Hecla ») et Everton. Everton a acquis sa participation après avoir versé un montant cumulatif de 160 000 \$ en trésorerie en mars 2010 et engagé un montant total de 2 millions de dollars en dépenses d'exploration. Hecla a acquis sa participation de 50 % après avoir versé un montant cumulatif de 580 000 \$ en trésorerie en novembre 2018 et engagé un montant total de 6 millions de dollars en dépenses d'exploration. Azimut a reçu des paiements cumulatifs de 290 000 \$ en trésorerie de Hecla.

d) La propriété Wabamisk était détenue à 49 % par Azimut et à 51 % par Newmont au 31 août 2022. Newmont a acquis sa participation en versant un montant cumulatif de 500 000 \$ en trésorerie et en engageant un montant total de 4 millions de dollars en dépenses d'exploration. Le 8 août 2022, Newmont a exercé son droit de se retirer volontairement du projet en coentreprise Wabamisk en contrepartie d'un montant nominal de 1 \$ de la part d'Azimut. En lien avec ce retrait, Newmont cessera d'être un participant dans la coentreprise Wabamisk (la « transaction Wabamisk »). La transaction Wabamisk a clôturé le 9 septembre 2022, conférant à Azimut une participation de 100 % dans les 333 claims miniers qui forment la propriété Wabamisk.

e) La propriété Wapatik a fait l'objet d'une lettre de vente en vertu de laquelle une offre exclusive a été faite à Mont Royal Resources Limited (« Mont Royal ») en contrepartie d'un paiement de 20 000 \$ en trésorerie à Azimut. Le 21 septembre 2020, la Société a octroyé à Mont Royal l'option d'acquérir une participation de 50 % dans la propriété Wapatik en versant des paiements totalisant 80 000 \$ en trésorerie à Azimut, en finançant un minimum de 4 millions de

Exploration Azimut inc.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

11 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

dollars en dépenses d'exploration sur une période de quatre (4) ans et en réalisant un minimum de 4 000 mètres de forage au diamant. Selon les modalités de l'entente, Mont Royal peut acquérir une participation additionnelle de 20 %, portant sa participation totale à 70 %, en faisant un paiement additionnel de 120 000 \$ en trésorerie et en engageant un montant additionnel de 3 millions de dollars en travaux d'exploration sur une période de trois (3) ans suivant la date d'élection, et en déposant une évaluation économique préliminaire conforme au Règlement 43-101 le ou avant le troisième anniversaire de la date d'élection.

- f) Le 30 novembre 2022, la Société a octroyé à KGHM International Ltd (« KGHM ») l'option d'acquérir une participation initiale de 50 % (la « première option ») dans la propriété Kukamas en versant des paiements totalisant 250 000 \$ en trésorerie à Azimut, en finançant un minimum de 5 millions de dollars en dépenses d'exploration sur une période de quatre (4) ans et en réalisant un minimum de 5 000 mètres de forage au diamant. Azimut sera gérant des travaux au cours de la première phase d'option.

KGHM peut acquérir une participation additionnelle de 20 %, portant sa participation totale à 70 % (la « deuxième option »), en faisant un paiement additionnel de 225 000 \$ en trésorerie et en engageant un montant additionnel de 4,2 millions de dollars en travaux d'exploration sur une période de trois (3) ans suivant la date d'élection, et en déposant une évaluation économique préliminaire conforme au Règlement 43-101 le ou avant le troisième anniversaire de la date d'élection. La deuxième option pourra être prolongée de jusqu'à trois (3) ans en engageant des dépenses d'exploration de 1 700 000 \$ par année de prolongation et en versant à Azimut des paiements de 100 000 \$ en trésorerie par année de prolongation. KGHM sera gérant des travaux au cours de la deuxième phase d'option.

Si KGHM exerce la première option et choisit de ne pas exercer la deuxième option, elle devra verser à Azimut un montant de 75 000 \$ en trésorerie à titre de paiement final.

- g) La propriété Duquet a été transférée à Azimut le 30 septembre 2015, en contrepartie d'une redevance globale de 2,25 % NSR sur la propriété dans le cadre d'une entente intervenue avec SOQUEM, Exploration Osisko-Baie James inc. et Newmont Northern Mining ULC. La propriété Duquet a été regroupée avec la propriété Rex pour former une seule entité (la propriété Rex-Duquet) et est devenue sujette à l'Alliance du Nunavik (voir *h*).
- h) L'alliance stratégique du Nunavik (l'« Alliance du Nunavik »), formée le 25 avril 2019 entre Azimut et SOQUEM, prévoit que SOQUEM a l'option d'acquérir une participation initiale de 50 % dans les propriétés Rex (aujourd'hui Rex-Duquet), Rex Sud et Nantais en investissant 16 millions de dollars en travaux d'exploration sur une période de quatre (4) ans, incluant un engagement ferme de 4 millions de dollars par année pendant les deux (2) premières années. SOQUEM pourra également acquérir une participation additionnelle de 10 % en investissant 8 millions de dollars par propriété désignée sur une période de deux (2) ans, incluant le dépôt d'une évaluation économique préliminaire. Azimut est gérant des travaux dans le cadre de l'Alliance du Nunavik. Durant les travaux de terrain, SOQUEM a le droit de fournir jusqu'à 30 % du personnel de terrain de la Société à un taux mutuellement convenu.

Le 1^{er} avril 2023, SOQUEM pouvait décider de : a) prolonger la suspension de ses obligations financières pour une période maximale additionnelle d'un an, b) poursuivre l'option au sein de l'Alliance, en assumant notamment les coûts engagés par Azimut, ou c) abandonner l'option.

SOQUEM a décidé de prolonger la suspension de ses obligations financières d'une période maximale additionnelle d'un (1) an.

- i) Le 7 juillet 2023, la Société a signé deux (2) ententes d'option et de coentreprise avec Rio Tinto Exploration Canada Inc. (« Rio Tinto ») visant ses propriétés pour le lithium Corvet et Kaanaayaa, détenues à 100 % par la Société.

En vertu des ententes, Rio Tinto peut acquérir une participation de 50 % dans chacune des propriétés sur une période de quatre (4) ans en finançant des dépenses d'exploration de 1,5 million de dollars dans la première année et 5,5 millions de dollars dans les années subséquentes et en versant des paiements totalisant 850 000 \$ en espèces, incluant 250 000 \$ par propriété à la signature. La Société sera gérant des travaux au cours de la première phase d'option. Rio Tinto peut acquérir une participation additionnelle de 20 % sur cinq (5) ans en finançant des dépenses additionnelles de 50 millions de dollars en travaux par propriété. Rio Tinto sera gérant des travaux au cours de la deuxième phase d'option.

Lorsque Rio Tinto aura acquis une participation de 70 % dans la propriété, Azimut aura l'option d'être financée jusqu'à la production sous la forme d'un prêt garanti de Rio Tinto en contrepartie d'une participation additionnelle de 5 % dans la propriété. Dès lors, les participations respectives dans la propriété seront de 25 % Azimut et 75 % Rio Tinto. Advenant l'exercice, le prêt cumulera des intérêts au taux SOFR + 4,5 % par année, payable à même 50 % des flux de trésorerie générés par la production.

Exploration Azimut inc.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

12 Obligations locatives

La Société loue des espaces à bureaux, des installations d'entreposage et de l'équipement d'exploration. Le bail des espaces à bureaux est valide pour cinq (5) ans jusqu'au 30 juin 2023, avec option de renouvellement pour une période additionnelle d'un an aux mêmes conditions. En février 2023, le bail a été prolongé jusqu'au 30 juin 2025. Les installations d'entreposage et l'équipement d'exploration font l'objet d'une location mensuelle et représentent des éléments de faible valeur. La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'actifs au titre des droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour ces contrats de location.

	2023	2022
	\$	\$
Solde d'ouverture	73 438	118 658
Ajouts	84 983	-
Remboursement de capital au cours de l'exercice	(53 264)	(45 220)
Solde de fermeture	105 157	73 438
Moins : Obligations locatives courantes	54 485	36 976
Obligations locatives non courantes	50 672	36 462

13 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les tableaux suivants présentent les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société aux 31 août 2023 et 2022 :

	2023			2022		
	Rex-Duquet, Rex Sud	Elmer	Total	Rex-Duquet, Rex Sud	Elmer	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	969 713	543 389	1 513 102	987 764	-	987 764
Ajouts	-	-	-	-	543 389	543 389
Changement de l'estimation	(29 607)	(32 808)	(62 415)	(102 420)	-	(102 420)
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	66 043	33 194	99 237	84 369	-	84 369
Solde à la fin de l'exercice	1 006 149	543 775	1 549 924	969 713	543 389	1 513 102

Voici les hypothèses utilisées pour estimer les provisions pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

	Rex-Duquet, Rex Sud	Elmer	Total
	\$	\$	\$
Flux de trésorerie non actualisés estimatifs pour régler les obligations	1 094 929 \$	758 316 \$	1 853 245 \$
Taux d'actualisation moyen pondéré	9,43 %	6,13 %	
Nombre d'années estimatif avant les déboursés requis pour régler les obligations	2,5 ans	9,5 ans	

14 Capital-actions

Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé, sans valeur nominale, votantes et participantes.

15 Options de preneurs fermes

Le 16 juillet 2021, 501 695 options ont été émises dans le cadre d'un placement privé. Chaque option pouvait être exercée pour une (1) action ordinaire de la Société au prix de 1,90 \$ par action jusqu'au 16 janvier 2023. Ces options non exercées sont échues.

16 Régime d'options d'achat d'actions

La Société maintient un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel un maximum de 8 190 000 options d'achat d'actions peut être octroyé. Le nombre d'actions réservées pour l'émission en vertu du régime d'options d'achat d'actions correspondait à environ 9,99 % des 81 903 844 actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 4 avril 2022, date à laquelle la Société a déposé une demande pour bonifier le régime d'option d'achat d'actions. Le prix d'exercice des options

Exploration Azimut inc.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

16 Régime d'options d'achat d'actions (suite)

est établi selon le cours de clôture des actions de la Société à la TSXV la veille de la date de l'octroi. Les options sont valides pour une période maximale de dix (10) ans suivant la date d'octroi. Si une période d'interdiction est en vigueur à la fin du terme, la date d'échéance sera reportée de dix (10) jours ouvrables suivant la fin de la période d'interdiction. Les options pourront être exercées immédiatement, à moins d'approbation et d'indication contraire du conseil d'administration.

Les tableaux suivants résument l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation et à leur statut d'exercice au 31 août 2023 et 2022 :

	2023		2022	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de la période	6 079 000	0,77	5 085 000	0,72
Attribuées	300 000	0,89	1 682 000	0,95
Exercées	(670 000)	0,32	(440 000)	0,47
Échues	(111 000)	1,26	(110 000)	1,146
Abandonnées	-	-	(138 000)	1,389
En circulation à la fin de la période	<u>5 598 000</u>	<u>0,82</u>	<u>6 079 000</u>	<u>0,77</u>
Pouvant être exercées à la fin de la période	<u>5 139 000</u>		<u>5 752 000</u>	
				Moyenne pondérée de la période résiduelle d'exercice (en années)
Prix d'exercice \$		Options en circulation	Options pouvant être exercées	
Entre 0,19 et 0,50		1 335 000	1 335 000	3,54
Entre 0,51 et 1,00		2 795 000	2 645 000	7,39
Entre 1,01 et 1,50		1 460 000	1 151 000	9,37
Entre 1,51 et 2,00		8 000	8 000	6,93
		<u>5 598 000</u>	<u>5 139 000</u>	<u>6,82</u>

Durant l'exercice financier 2023, 300 000 options d'achat d'actions ont été attribuées à un employé, d'une juste valeur de 229 345 \$. Le tiers de ces options d'achat d'actions sont acquises immédiatement et 1/3 seront acquises chaque année suivant la date d'attribution. Les options, au moment de l'attribution, sont comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction de leur période d'acquisition et les hypothèses suivantes :

	Exercice terminé le 31 août 2023	Exercice terminé le 31 août 2022
Cours de clôture moyen pondéré la veille de la date d'attribution	0,89 \$	0,95 \$
Prix d'exercice moyen pondéré	0,89 \$	0,95 \$
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré	2,90 %	2,68 %
Volatilité moyenne pondérée prévue	87 %	87 %
Durée de vie moyenne pondérée prévue	10 ans	10 ans
Taux de dividende moyen pondéré prévu	0 %	0 %
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées	0,764 \$	0,81 \$

Exploration Azimut inc.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

17 Dépenses par nature

	2023	2022
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	379 346	210 865
Rémunération fondée sur des actions	114 833	824 766
Honoraires professionnels et d'entretien	324 489	201 541
Administration et frais de bureau	113 986	96 711
Développement des affaires et frais d'administration	256 039	109 925
Publicité	7 029	11 381
Loyer	7 912	4 139
Assurance	88 567	49 352
Conférences et réunions	105 447	101 924
Amortissement des immobilisations corporelles	19 045	12 372
Amortissement d'actifs incorporels	6 199	1 692
Amortissement d'actifs au titre des droits d'utilisation	54 266	47 924
Charges générales et administratives	1 477 158	1 672 592
Salaires en génération de projets	32 205	6 730
Autres dépenses d'exploration	8 680	21 657
Rémunération fondée sur des actions	153 546	192 601
Crédits de droits remboursables pour perte et crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources, montant net	-	(12 391)
Exploration générale	194 431	208 597

18 Opérations entre parties apparentées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, le président et chef de la direction, le chef des finances, le vice-président au développement corporatif (à compter du 16 mai 2022) et le vice-président à l'exploration (à compter du 13 avril 2023). Le vice-président de technologie et développement des affaires a quitté son poste le 1^{er} décembre 2021. La rémunération versée ou payable pour les services des principaux dirigeants est décrite ci-dessous :

	2023	2022
	\$	\$
Salaires	947 000	554 215
Honoraires des administrateurs	140 000	98 629
Rémunération fondée sur des actions	223 698	807 516
	1 310 698	1 460 360

Un montant de 531 000 \$ en salaires (282 158 \$ – 2022) a été capitalisé dans les actifs d'E&E.

Au 31 août 2023, les comptes créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 168 874 \$ (234 807 \$ au 31 août 2022) payable aux principaux dirigeants. Ces sommes ne sont pas garanties, ne portent pas intérêt et sont exigibles sur demande.

Dans l'éventualité d'une perte d'emploi pour toute raison autre qu'une grossière négligence, le chef de la direction et le chef des finances auront droit à une indemnité équivalente à douze (12) mois de salaire, et le vice-président au développement corporatif aura droit à une indemnité équivalente à douze (12) semaines de salaire après avoir complété une première année en emploi, augmentant de (4) semaines pour chaque année d'emploi additionnelle jusqu'à un maximum d'un (1) an de salaire. Le vice-président à l'exploration aura droit à une indemnité équivalente à quatre (4) semaines de salaire jusqu'à ce qu'il ait complété une première année en emploi, atteignant douze (12) semaines après un (1) an en emploi et augmentant de quatre (4) semaines pour chaque année additionnelle en emploi, jusqu'à un maximum d'un (1) an de salaire après deux (2) ans en emploi. L'indemnité versée ne devra pas représenter plus de 10 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société au moment du paiement. Au 31 août 2023, l'indemnité à laquelle les dirigeants avaient droit s'élevait à 593 077 \$.

Dans l'éventualité d'un changement de contrôle ou d'une perte d'emploi suite à un changement de contrôle, le chef des finances aura droit à une indemnité de 680 000 \$, équivalente à vingt-quatre (24) mois de salaire. Le chef des finances aura droit à une indemnité de 285 000 \$, équivalente à dix-huit (18) mois de salaire.

Exploration Azimut inc.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

18 Opérations entre parties apparentées (suite)

Rémunération des principaux dirigeants (suite)

Le vice-président au développement corporatif aura droit à une indemnité de 266 667 \$ dans les douze (12) mois suivant un changement de contrôle, équivalente à seize (16) mois de salaire. Le vice-président à l'exploration aura droit à une indemnité de 146 667 \$ dans les douze (12) mois suivant un changement de contrôle, équivalente à huit (8) mois de salaire.

19 Impôt sur le revenu

Composantes de l'impôt sur le revenu

La charge d'impôt sur le revenu différé se compose des éléments suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Charge d'impôt sur le revenu différé	-	-
Amortissement des primes liées aux actions accréditives	-	(3 399 557)
Recouvrement d'impôt sur le revenu différé	-	(3 339 557)

Le taux d'imposition effectif diffère du taux d'imposition statutaire canadien en raison des éléments suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Perte avant l'impôt sur le revenu	(1 830 966)	(1 782 707)
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,50 % (26,50 % en 2022)	(485 206)	(472 417)
Dépenses non déductibles	50 729	299 720
Variation des écarts temporaires déductibles non comptabilisés	425 399	(2 519 450)
Incidence fiscale des dépenses renoncées en lien avec les actions accréditives	-	2 835 412
Amortissement des primes liées aux actions accréditives	-	(3 399 557)
Autres	9 078	(143 265)
Recouvrement d'impôt sur le revenu différé	-	(3 399 557)

La capacité à réaliser des avantages fiscaux dépend de plusieurs facteurs, dont la vente de propriétés. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour permettre de comptabiliser l'actif. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés s'élevaient à 450 000 \$.

Aux 31 août 2023 et 2022, les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts différés de la Société sont les suivantes :

	2023	2022
	\$	\$
Actifs d'impôt différé		
Pertes autres qu'en capital	2 565 000	2 079 000
Pertes en capital	38 000	37 000
Placements	88 000	86 000
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription	280 000	427 000
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	220 000	216 000
Actifs d'E&E	(3 150 000)	(3 221 000)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	411 000	401 000
Actif au titre des droits d'utilisation	(30 000)	(21 000)
Obligation locative	28 000	19 000
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	450 000	23 000

Exploration Azimut inc.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

19 Impôt sur le revenu (suite)

Composantes de l'impôt sur le revenu (suite)

Au 31 août 2023, les montants et les dates d'échéance des pertes pouvant être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs sont les suivants :

	Fédéral \$	Provincial \$
2043	1 838 000	1 824 000
2042	1 076 000	1 076 000
2041	797 000	797 000
2040	702 000	700 000
2039	74 000	74 000
2038	211 000	210 000
2037	185 000	184 000
2036	306 000	306 000
2035	410 000	409 000
2034	514 000	512 000
2033	436 000	434 000
2032	790 000	787 000
2031	687 000	705 000
2030	719 000	719 000
2029	816 000	818 000
2026	139 000	99 000
	<u>9 700 000</u>	<u>9 654 000</u>

Au 31 août 2023, la Société avait accumulé des pertes en capital au Canada aux fins de l'impôt sur le revenu d'un montant approximativement 283 000 \$ (283 000 \$ – 31 août 2022). Ces pertes peuvent être reportées indéfiniment pour les utiliser en réduction de futurs gains en capital.

20 Perte nette (bénéfice net) par action

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023, il n'y avait aucune différence entre la perte par action de base et la perte par action diluée étant donné que les instruments potentiellement dilutifs avaient un effet anti-dilutif. Par conséquent, la perte par action de base et diluée pour 2023 a été calculée d'après le nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation, qui était de 79 671 460 en 2023.

Pour l'exercice terminé le 31 août 2022, le résultat net dilué par action a été calculé en utilisant le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation de 81 938 858 ajusté par le nombre d'instruments potentiellement dilutifs de chaque option d'achat d'action dont le prix d'exercice était inférieur au cours moyen de l'action de la Société. Durant l'exercice terminé le 31 août 2022, 2 484 671 options d'achat d'actions pouvaient être exercées à un prix d'exercice inférieur au cours moyen des actions de la Société. Par conséquent, un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 84 423 528 a été utilisé pour calculer le résultat net dilué par action en 2022.

21 Instruments financiers, risques financiers et gestion du capital

Classement

Les instruments financiers de la Société au 31 août 2023 se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de sommes à recevoir, de placements, de comptes créditeurs et charges à payer et d'avances reçues pour travaux d'exploration. La juste valeur de ces instruments financiers est soit équivalente à leur juste valeur (placements) ou se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme ou du fait qu'ils portent intérêt aux taux actuels du marché.

Exploration Azimut inc.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

21 Instruments financiers, risques financiers et gestion du capital (suite)

Classement (suite)

Le classement des instruments financiers de la Société se résume comme suit :

		Juste valeur	
		2023	2022
		\$	\$
Actifs financiers	Classement		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti	3 320 226	14 035 435
Sommes à recevoir	Au coût amorti	1 419 640	777 556
Placements	Juste valeur par le biais du résultat net	36 251	51 940
		<u>4 776 117</u>	<u>14 864 931</u>
Passifs financiers			
Comptes créditeurs et charges à payer	Passifs financiers au coût amorti	1 265 981	4 985 144
Avances reçues pour travaux d'exploration	Passifs financiers au coût amorti	217 609	458 196
		<u>1 483 590</u>	<u>5 443 340</u>

La Société définit la hiérarchie d'évaluation de la juste valeur selon laquelle ses instruments financiers sont évalués de la façon suivante : le niveau 1 inclut les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques; le niveau 2 inclut des données autres que les prix cotés considérés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement ou indirectement; et le niveau 3 inclut des données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022.

Risques financiers

La Société est exposée à différents risques financiers, comme le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, en raison de son utilisation d'instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux sommes à recevoir. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déposés dans des comptes auprès de banques à charte canadiennes ou sont investis de façon diversifiée dans des valeurs mobilières ayant une cote de crédit de haute qualité.

Le risque en découlant est minimal de l'avis de la direction. Le risque de crédit lié aux sommes à recevoir de partenaires découle d'une éventuelle incapacité des partenaires à assumer leurs créances. Ces sommes à recevoir découlent des dépenses engagées au nom des partenaires. En 2023 et 2022, aucune provision pour créance douteuse n'a été comptabilisée. La Société effectue un suivi serré de sa situation financière de façon à minimiser son risque de crédit sur les sommes à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société n'ait pas suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations financières lorsqu'elles sont exigibles. Au 31 août 2023, la Société disposait de fonds suffisants, avec un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 3 320 226 \$ (14 035 435 \$ au 31 août 2022) pour s'acquitter de ses passifs à court terme de 1 538 075 \$ (5 480 317 \$ au 31 août 2022). Par ailleurs, un financement par voie de prise ferme a été clôturé en septembre 2023 pour un montant de 8,18 millions de dollars (note 23).

Le tableau qui suit indique les échéances contractuelles des passifs financiers, incluant les intérêts le cas échéant, au 31 août 2023 :

	Valeur comptable \$	Flux de trésorerie contractuels \$	0 à 12 mois \$	12 à 24 mois \$	Plus de 24 mois \$
Comptes créditeurs et charges à payer, avances reçues pour travaux d'exploration	1 483 590	1 483 590	1 483 590	-	-
Obligations locatives	105 157	117 680	64 189	53 491	-

Exploration Azimut inc.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

21 Instruments financiers, risques financiers et gestion du capital (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les futurs flux de trésorerie liés à un instrument financier fluctueront en raison des variations dans les taux d'intérêt du marché. Le risque de la Société à cet égard découle de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et est négligeable.

Risque lié au cours des actions

Le risque lié au cours des actions est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison de la conjoncture dans le secteur minier canadien et des fluctuations des marchés boursiers. Les variations de la juste valeur des placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées dans les autres gains et pertes dans l'état de la perte nette (résultat net) et la perte globale (résultat global). En ce qui concerne les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net de la Société, une variation de $\pm 10\%$ des cours du marché au 31 août 2023 se solderait par une variation du résultat net estimée à 4 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2023 (5 000 \$ – 31 août 2022).

La juste valeur des placements en actions ordinaires de sociétés canadiennes cotées en bourse est classée de niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Gestion du capital

La Société considère les éléments inclus dans les capitaux propres comme des composantes du capital.

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital consistent à maximiser sa capacité de poursuivre ses activités. La direction révisé son approche en matière de gestion du capital de façon continue et au besoin, la Société obtient du financement par le biais de placements privés.

Aucun changement important n'a été apporté à l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice terminé le 31 août 2023. La Société n'est pas assujettie à des exigences extérieures en matière de capital, à moins que la Société ne clôture un placement accréditif, auquel cas les fonds devront être engagés en frais d'exploration admissibles. Les variations des différentes composantes du capital sont présentées dans les états des variations des capitaux propres.

22 Informations additionnelles relatives aux flux de trésorerie

	2023	2022
	\$	\$
Acquisitions d'actifs d'E&E incluses dans les comptes créditeurs et charges à payer	836 855	3 919 545
Amortissement d'immobilisations corporelles et d'actifs au titre des droits d'utilisation inclus dans les actifs d'E&E	250 871	58 540
Crédits de droits remboursables pour perte et crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources présentés en réduction des actifs d'E&E, montant net	4 381 262	2 365 293
Rémunération fondée sur des actions incluse dans les actifs d'E&E	-	5 150

23 Évènements subséquents

- Le 28 septembre 2023, la Société a clôturé un financement sous forme de placement privé par voie de prise ferme de 8,18 millions de dollars. Le placement privé visait 2 442 100 actions ordinaires accréditives à prime au prix de 2,0475 \$ dont le produit sera utilisé pour financer des dépenses d'exploration minière critiques, 550 600 actions ordinaires accréditives au prix de 1,8165 \$ par action et 2 082 100 actions ordinaires au prix de 1,05 \$.
- Le 16 octobre 2023, la Société a émis 100 000 actions ordinaires suivant l'exercice d'options d'achat d'actions au prix d'exercice de 0,20 \$.
- Le 26 octobre 2023, la Société a accordé 1 032 000 options d'achat d'actions à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants, au prix d'exercice de 0,95 \$ par option d'achat d'action, venant à échéance après dix (10) ans.
- Le 8 décembre 2023, la Société a signé une entente d'option et de coentreprise avec Ophir Gold Corp. (« Ophir Gold ») visant sa propriété Pilipas, détenue à 100 % par la Société. En vertu de l'entente, Ophir Gold peut acquérir de la part d'Azimut jusqu'à 70 % d'intérêt dans la propriété sur une période de trois (3) ans en finançant des dépenses d'exploration de 4 millions de dollars et en versant des paiements totalisant 6 millions d'actions d'Ophir Gold et 100 000 \$ en espèces. L'entente reste sujette aux approbations réglementaires de la TSXV.